

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2210

5 octobre 2007

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|---|--------|
| 3EP Car Park Managers S.à r.l. | 106038 | Ingersoll-Rand Faenza Financing S.à.r.l. ... | 106043 |
| ACIF S.A. Luxembourgeoise, Société Anonyme | 106043 | Ingersoll-Rand Lux Euro Financing S.à.r.l. | 106043 |
| Advanced Investment S.A. | 106048 | Invesco Funds | 106040 |
| Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung | 106038 | Jones Furniture Projects SA | 106037 |
| Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung | 106037 | Joshua Tree Logistics S.A. | 106052 |
| Alce Investment I S.à r.l. | 106036 | Kiwinter S.A. | 106047 |
| Alifinco S.A. | 106047 | Laredo S.A. | 106050 |
| Alpine Foreign Investments S.A. | 106041 | Les Rossignols S.A. 1850 | 106048 |
| Arvem S.A. | 106046 | Lodenbau International | 106035 |
| Attitude Studio Lux S.A. | 106048 | Lodenbau International | 106035 |
| BHW Invest | 106034 | Nordiska Apotekargruppen S.à r.l. | 106034 |
| Bohl Mezzanine Investment S.A. | 106039 | Northern Seas Charter S.A. | 106036 |
| Caprion Proteomics Sàrl | 106060 | Paradigm Finance S.A. | 106038 |
| ColTour S.à r.l. | 106050 | Paradigm Finance S.A. | 106049 |
| Consys S.A. | 106043 | Paradigm Finance S.A. | 106045 |
| COPLA - Consortium de Placements S.A. | 106036 | Paradigm Finance S.A. | 106046 |
| Drafin S.A. | 106047 | Perrard S.A. | 106039 |
| EAVF BEN Meckenheimt Sàrl | 106041 | Pfeifer Sogequip Sàrl | 106079 |
| EAVF BEN Merkstein Sàrl | 106042 | PMC Europe and Partners | 106039 |
| EAVF BEN Uelzen Sàrl | 106043 | PMC Europe S.à.r.l. | 106040 |
| EECF Adria S.à r.l. | 106053 | R-Clean Products S.à r.l. | 106058 |
| Energotherm Luxembourg S.à r.l. | 106044 | Renaissance Cruises S.A. | 106035 |
| Gedeon Holding 2000 | 106049 | Repco 24 S.A. | 106050 |
| GES-TEC S. à r. l. | 106058 | Repco 30 S.A. | 106080 |
| Global Pharmaceutical Leaders, Inc. | 106041 | Rilu Holding S.A. | 106049 |
| Guarantee International S.A. | 106045 | RM Design & Trading | 106075 |
| Hellas Telecommunications | 106044 | S 1 International Trade S.A. | 106069 |
| Hellas Telecommunications (Luxembourg) | 106046 | StaGe Mezzanine | 106044 |
| | | STW Immo | 106076 |
| | | Vervander S.A. | 106042 |
| | | Yano Properties S.A. | 106034 |

Yano Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 96.952.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107429/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02225. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

BHW Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 51.859.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 2. Dezember 2006 in Luxemburg

Die Gesellschaft BHW RÜCKVERSICHERUNG S.A. mit Gesellschaftssitz in L-2015 Luxembourg, 16, rue Erasme, eingetragen im Handelsregister Luxemburg, Nummer B 49.861, beabsichtigt 160.200 Anteile der Gesellschaft an die Gesellschaft BHW HOLDING AG mit Zweigniederlassung in D-31789 Hameln, Lubahnstrasse 2, eingetragen im Registergericht Hannover, Nummer HR B 100.611, und 53.400 Anteile der Gesellschaft an die Gesellschaft BHW GESELLSCHAFT FÜR WOHNUNGSWIRTSCHAFT mbH mit Gesellschaftssitz in D-31789 Hameln, Lubahnstrasse 2, eingetragen im Registergericht Hannover, Nummer HR B 100.191, abzutreten. Hierzu wurde ihr von der Gesellschafterversammlung einstimmig die Zustimmung erteilt.

Somit stellt sich künftig die Verteilung der Gesellschaftsanteile wie folgt dar:

| | Anteile |
|---|---------|
| BHW HOLDING AG | 160.200 |
| BHW GESELLSCHAFT FÜR WOHNUNGSWIRTSCHAFT mbH | 124.600 |
| Total: | 248.800 |

Luxemburg, den 20. August 2007.

BHW INVEST, société à responsabilité limitée

Unterschriften

Référence de publication: 2007107310/1276/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08919. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Nordiska Apotekargruppen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.915.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 juin 2005, acte publié au Mémorial C n° 1212 du 16 novembre 2005, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 septembre 2006, publié au Mémorial C n° 128 du 19 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NORDISKA APOTEKARGRUPPEN S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007107204/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02262. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Lodenbau International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 48.518.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 17 août 1994, acte publié au Mémorial C n° 497 du 2 décembre 1994, le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 29 novembre 2001, avis publié au Mémorial C 657 du 27 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LODENBAU INTERNATIONAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007107188/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02251. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Lodenbau International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 48.518.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 17 août 1994, acte publié au Mémorial C n° 497 du 2 décembre 1994, le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 29 novembre 2001, avis publié au Mémorial C 657 du 27 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LODENBAU INTERNATIONAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007107186/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02252. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Renaissance Cruises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 70.919.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 12 juillet 2007 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Bart Van Der Haegen en sa qualité d'administrateur avec effet au 1^{er} juillet 2007.

2. Monsieur Marian Murzinski, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en qualité d'administrateur avec effet au 1^{er} juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENAISSANCE CRUISES S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007107307/1066/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02524. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Northern Seas Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 86.524.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 juillet 2007 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Bart Van Der Haegen en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué avec effet au 1^{er} juillet 2007.

2. Monsieur Marian Murzinski, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en qualité d'administrateur avec effet au 1^{er} juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORTHERN SEAS CHARTER S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007107308/1066/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02526. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

COPLA - Consortium de Placements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 27.838.

Constituée en date du 28 mars 1988 par-devant M^e Aloyse Biel, notaire alors de résidence à Differdange et maintenant à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C n° 172 du 24 juin 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 606 du 18 décembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COPLA-CONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007107209/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02264. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Alce Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.635.

Constituée par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 2006, acte publié au Mémorial C numéro 1860 du 4 octobre 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 novembre 2006, acte publié au Mémorial C numéro 255 du 27 février 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALCE INVESTMENT I S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106839/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01339. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 113.213.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2007 que la dénomination sociale de la société INVESTMENT LUXCO S.à r.l. administrateur de la Société, a été changée en KARIAN S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106835/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Jones Furniture Projects SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 96.453.

—
Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Transfert du siège social du 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, au 51, rue Albert 1^{er}, à L-1117 Luxembourg.

Deuxième résolution

Nomination à la fonction d'administrateur de Monsieur Crauwels Jean Michel, né le 19 octobre 1957 à Ixelles (Belgique), demeurant 51, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg.

Troisième résolution

Nomination à la fonction d'administrateur délégué de Monsieur Crauwels Jean Michel, né le 19 octobre 1957 à Ixelles (Belgique), demeurant 51, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg.

Quatrième résolution

La démission de sa fonction d'administrateur de Benzil Hanny Noerma demeurant rue Sluizeken, 30C B 9000 Gent (Belgique) est acceptée.

Cinquième résolution

Nomination à la fonction d'administrateur de la Société PALONNE S.A. siège social 51, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg.

Sixième résolution

Nomination à la fonction d'administrateur de Monsieur Ingolomba Djweja, né le 4 juin 1958 à Mibandaka (RDC), demeurant Avenue Joseph Lemaire, 10/13 B-1080 Bruxelles (Belgique).

Septième résolution

La démission de sa fonction de commissaire aux comptes de Monsieur David François, né le 25 août 1949, demeurant 104, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, est acceptée.

Huitième résolution

Nomination à la fonction de commissaire aux comptes de Monsieur Simon Frank, né le 20 février 1970 à Thionville (France), demeurant 10, rue Jean Véhé, F-57100 Thionville (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et passé à Luxembourg, le 10 septembre 2007.

J. M. Crauwels

Le Rapporteur

Référence de publication: 2007106827/4055/37.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03291. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 113.213.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2007 que la dénomination sociale de la société LUXIN-VESTMENT S.à r.l, administrateur de la Société, a été changée en ENILEC S.à r.l

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106833/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Paradigm Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.208.

—
Constituée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date 28 juin 1994, acte publié au Mémorial C n^o 449 du 11 novembre 1994. La devise du capital a été convertie en Euros suivant acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001 dont les extraits ont été publiés au Mémorial C n^o 880 du 10 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARADIGM FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106862/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00565. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

3EP Car Park Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.886.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la société 3EP CAR PARK MANAGERS S.à r.l. en date du 19 septembre 2006 que:

1. Mr Ken Gaskell, avec adresse personnelle au Flat 14, 147 George Street, WIH SLB London, Grande-Bretagne, est nommé aux fonctions de gérant.

2. Mr Christopher Pullen avec adresse personnelle au 44 West Street Stratford-upon-Avon, CV3 7DN Warwickshire, Grande-Bretagne, est nommé aux fonctions de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007106755/6215/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02109. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Bohl Mezzanine Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.266.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106756/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01514. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Perrard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 17.228.

—
Extrait de l'Assemblée générale ordinaire du 10 avril 2007

Nomination de la société INTERAUDIT S.à r.l. comme réviseur externe de la Société pour le contrôle des comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour PERRARD S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007106750/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

PMC Europe and Partners, Société en nom collectif.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 95.191.

—
Extrait des décisions prises les associés en date du 25 mai 2007

Le siège social a été transféré de L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *PMC EUROPE AND PARTNERS*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007106759/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00510. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

PMC Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 90.966.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 mai 2007

Le siège social a été transféré de L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *PMC EUROPE S.à r.l.*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007106761/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00507. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Invesco Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 34.457.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2007 a décidé de renouveler pour une période d'un an, les mandats d'administrateur de M. Alain Gerbaldi, M. Paul Kilcullen, M. Carsten Majer, M. Jan Hochtritt, ainsi que M. John Rowland et de nommer à la fonction d'administrateur pour une période d'un an Madame Leslie Schmidt et Mr Oliver Carroll.

Dès lors, le conseil se compose comme suit:

* Monsieur Alain Gerbaldi

INVESCO, 30 Finsbury Square, London EC2A 1AG

* Monsieur Paul Kilcullen

Director of Finance; INVESCO ASSET MANAGEMENT IRELAND LIMITED, Georges Quay House, Townsend Street, Dublin 2

* Monsieur Carsten Majer

Managing Director; INVESCO FONDSSERVICE GmbH (GERMANY), Bleichstrasse 60-62, D-60313 Frankfurt am Main

* Monsieur Jan Hochtritt

Head of Global Products; INVESCO FONDSSERVICE GmbH (GERMANY), Bleichstrasse 60-62, D-60313 Frankfurt am Main

* Monsieur John Rowland

Chief Operating Officer; INVESCO, 30 Finsbury Square, London EC2A 1AG

* Monsieur Oliver Carroll

Head of Finance, INVESCO DUBLIN, George's Quay House, Townsend Street, Dublin 2

* Madame Leslie Schmidt

Head of Global Fund Accounting, AMVESCAP PLC,

Senior Vice President, AIM MANAGEMENT GROUP INC, 11, Greenway Plaza, Suite 100, Houston Texas, 77046 United States.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Pour *INVESCO FUNDS SICAV*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106720/1126/37.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07443. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Global Pharmaceutical Leaders, Inc., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 93.553.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 mai 2007

Le siège social a été transféré de L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS, INC.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106762/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00505. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Alpine Foreign Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 61.311.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107423/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01584. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

EAVF BEN Meckenheimt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.404.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 août 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire que:

- Monsieur David King a démissionné de sa fonction de Gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat
- Monsieur Ralph Wood, funds manager, né le 8 mars 1955 à Enfield et demeurant professionnellement au 7 Newgate Street, Londres EC1A 7NX, Angleterre a été élu gérant de catégorie A pour une durée indéterminée

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Mr. Ralph Wood, Gérant de catégorie A;
- Mr. Michael Kidd, Gérant de catégorie A;
- DOMELS S.à r.l, Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour extrait conforme

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106856/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02358. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Vervander S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.711.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour VERVANDER S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007106852/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00530. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

EAVF BEN Merkstein Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.386.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 août 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire que:

- Monsieur David King a démissionné de sa fonction de Gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat
- Monsieur Ralph Wood, funds manager, né le 8 mars 1955 à Enfield et demeurant professionnellement au 7 Newgate Street, Londres EC1A 7NX, Angleterre a été élu gérant de catégorie A pour une durée indéterminée

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Mr. Ralph Wood, Gérant de catégorie A;
- Mr. Michael Kidd, Gérant de catégorie A;
- DOMELS S.à r.l., Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour extrait conforme

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106850/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02361. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

ACIF S.A. Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 16, Bréimechterpad.
R.C.S. Luxembourg B 101.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007106974/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2007, réf. DSO-CI00047. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070121312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Consys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9352 Bastendorf, 15F, Op der Tomm.
R.C.S. Luxembourg B 101.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007106971/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2007, réf. DSO-CI00052. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070121308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Ingersoll-Rand Lux Euro Financing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ingersoll-Rand Faenza Financing S.à.r.l.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 104.948.

L'adresse de M. Aidan Foley change de 7, rue des Roses, L-2445 Luxembourg à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Extrait des résolutions écrites date du 2 mai 2006

De transférer le siège social de l'associé INGERSOLL-RAND EUROPEAN HOLDING COMPANY BV 236-14, Teleport Boulevard, NL 1043 EJ Amsterdam à Produktieweg 10, 2382 PB, Zoeterwoude, The Netherlands

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106949/5564/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02028. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

EAVF BEN Uelzen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 130.405.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 août 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire que:

- Monsieur David King a démissionné de sa fonction de Gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat
- Monsieur Ralph Wood, funds manager, né le 8 mars 1955 à Enfield et demeurant professionnellement au 7 Newgate Street, Londres EC1A 7NX, Angleterre a été élu gérant de catégorie A pour une durée indéterminée

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Mr. Ralph Wood, Gérant de catégorie A;

- Mr. Michael Kidd, Gérant de catégorie A;
- DOMELS S.à r.l., Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour extrait conforme
MERCURIA SERVICES

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007106876/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02352. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

StaGe Mezzanine, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.636.

Aktualisierung unseres Handelsregisterauszuges StaGe MEZZANINE S.à r.l., Sektion B, Nummer 114 636; Auszug aus dem GV-Protokoll vom 7. August 2007:

Herr Michael Pohr, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-2014 Luxembourg, hat sein Mandat als Geschäftsführer der StaGe MEZZANINE S.à r.l. mit Wirkung vom 7. August 2007 niedergelegt. Frau Bettina Helling, ebenfalls geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-2014 Luxembourg, wurde mit Wirkung vom 7. August 2007 zur neuen Geschäftsführerin der StaGe MEZZANINE S.à r.l. gewählt.

StaGe MEZZANINE S.à r.l.
F. Hamen / A. Kamarowsky

Référence de publication: 2007106872/1955/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Energotherm Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.908.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 26 mai 2003, acte publié au Mémorial C n^o 893 du 1^{er} septembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Energotherm LUXEMBOURG S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007106870/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00557. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Hellas Telecommunications, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.576.900,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.292.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg concernant la société WEATHER INVESTMENTS S.p.A., associée de la Société:

Suite à un changement du siège social de la société WEATHER INVESTMENTS S.p.A. en date du 14 mai 2007, le nouveau siège social de cette société est désormais situé au

Via Dei Due Macelli 66, 00187 Rome, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS

MERCURIA SERVICES

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007106843/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02349. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Guarantee International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.527.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106825/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00638. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Paradigm Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.208.

—
Constituée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date 28 juin 1994, acte publié au Mémorial C n^o 449 du 11 novembre 1994. La devise du capital a été convertie en Euros suivant acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001 dont les extraits ont été publiés au Mémorial C n^o 880 du 10 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARADIGM FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106863/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00569. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Arvem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 13.036.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour ARVEM S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007106859/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00590. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Paradigm Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 48.208.

Constituée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date 28 juin 1994, acte publié au Mémorial C n^o 449 du 11 novembre 1994. La devise du capital a été convertie en Euros suivant acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001 dont les extraits ont été publiés au Mémorial C n^o 880 du 10 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARADIGM FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106865/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00571. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Hellas Telecommunications (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 108.088.

Extrait de la décision prise par l'associé unique en date du 23 juillet 2007

L'associé unique a pris la résolution suivante:

Le mandat de la société ERNST & YOUNG SA., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous n^o B 47771, en tant que réviseur d'entreprises a été révoqué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2007.

Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS (LUXEMBOURG)

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007106830/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI02996. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Alifinco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.045.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour ALIFINCO S.A.

J. Claeys

Administrateur

Référence de publication: 2007106854/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00576. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Kiwinter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.968.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour KIWINTER S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007106855/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00577. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Drafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.513.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106823/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00628. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Attitude Studio Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 100.526.

—
Extrait de la résolution de l'administrateur unique de la Société du 27 août 2007

Il résulte de la résolution de l'administrateur unique de la Société que le siège social de la Société est transféré du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour ATTITUDE STUDIO LUX S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106822/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02271. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Les Rossignols S.A. 1850, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 54.830.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour LES ROSSIGNOLS S.A. 1850

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007106875/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00538. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Advanced Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 48.240.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106821/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00636. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Gedeon Holding 2000, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.031.

Constituée par-devant M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2000, acte publié au Mémorial C n^o 508 du 17 juillet 2000.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEDEON HOLDING 2000

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106874/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00550. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Rilu Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.046.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 juillet 2005, acte publié au Mémorial C n^o 1464 du 28 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RILU HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106877/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00541. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Paradigm Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.208.

Constituée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date 28 juin 1994, acte publié au Mémorial C n^o 449 du 11 novembre 1994. La devise du capital a été convertie en Euros suivant acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001 dont les extraits ont été publiés au Mémorial C n^o 880 du 10 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARADIGM FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106901/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00561. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

ColTour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 20.630,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 125.850.

En date du 16 juillet 2007, COLONY LA TOUR INVESTOR LLC ayant son siège social à 1999 avenue of the Stars, Los Angeles, California 90067, United States of America, associé unique de la Société, a transféré:

- 9.077 parts à C8 LA TOUR S.à R.L. ayant son siège social à 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 130.450;

- 9.077 parts à CZ2 TOUR S.à R.L. ayant son siège social à 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 129.775;

- 2.476 parts à MENA LA TOUR S.à R.L. (anc. SPV2 S.à R.L.) ayant son siège social à 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 130.271.

Luxembourg, le 15 août 2007.

A. Schmitt

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007106732/275/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Laredo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 46.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellincks

Notaire

Référence de publication: 2007104892/242/12.

(070119073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

RepcO 24 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.187.

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of August

Before Us Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mrs. Audrey Jarreton, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on 20 August, 2007.

An extract of the minutes of the Board of Directors, having been signed *in varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 24 S.A. on February 13, 2006 by virtue of a deed of Maître Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on May 9, 2006, n° 905, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 114.187. The articles of association have been amended for the last time on January 24, 2007 by virtue of a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 25 May, 2007 n° 981.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 87,480.- (eighty seven thousand four hundred and eighty Euros). The subscribed capital of the Company is set at EUR 87,480.- (eighty seven thousand four hundred and eighty Euros) represented by 6,569 A Shares and 2,179 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 4,863,842.70 (four millions eight hundred sixty three thousand eight hundred and forty two Euros seventy Cents) and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated August 20, 2007, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 55,620.- pursuant to the issuance of 4,177 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 1,385 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. («RPIT»), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED («UBERIOR»), having its registered office at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, United Kingdoms (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 55,620.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary.

VIII. The amount of EUR 55,620.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 143,100.- (one hundred and forty three thousand one hundred Euros), represented by 14,310 (fourteen thousand three hundred and ten) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euros) each divided into 10,746 (ten thousand seven hundred and forty six) class A shares (the «A Shares») and 3,564 (three thousand five hundred and sixty four) class B shares (the «B Shares» and together with the A shares, hereinafter the «Shares»);»;

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 4,675,307.22 (four millions six hundred and seventy five thousand three hundred and seven Euros twenty two Cents)».

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately 1,200.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt août.

Par-devant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Madame Audrey Jarreton, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 20 août 2007.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 24 S.A., le 13 février 2006 par acte passé par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 9 mai 2006 n ° 905 et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114.187. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 janvier 2007 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 25 mai 2007 n ° 981.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 87.480,- (quatre vingt sept mille quatre cent quatre vingt euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 87.480,- (quatre-vingt sept mille quatre cent quatre-vingts euros) divisé en 6.569 Actions A et 2,179 Actions B;

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 4.863.842,70 (quatre millions huit cent soixante trois mille huit cent quarante-deux euros soixante-dix cents) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 20 août 2007 le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 55.620,- par l'émission de 4.177 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 1.385 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. («RPIT»), ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110 464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED («UBERIOR»), ayant son siège social à Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, Royaume Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 55.620,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentant.

VIII. Le montant de EUR 55.620,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 143.100,- (cent quarante trois mille cent euros) représenté par 14.310 (quatorze mille trois cent dix) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 10.746 (dix mille sept cent quarante six) actions de catégorie A (les «Actions A») et 3.564 (trois mille cinq cent soixante quatre) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 4.675.307,22 (quatre millions six cent soixante quinze mille trois cent sept euros vingt deux cents).»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à 1.200,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Jarreton, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, Relation: LAC/2007/23265. — Reçu 556,20.- euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 août 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007103158/206/121.

(070117081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Joshua Tree Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 109.786.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 25 mai 2007 et de la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 19 juin 2007

Troisième Résolution du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration désigne Monsieur Daniel Peeters, demeurant au 163, Looiweg, B-2310 Rijkevorsel, Belgique à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Bart Verhaeghe, demeurant professionnellement au 8, rue Heine à L-1720 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de catégorie B.

En remplacement de l'administrateur sortant, l'assemblée décide de nommer Monsieur Michael O'Sullivan, demeurant à Green Lawns, 21, Broad Highway, Cobham, Surrey (UK) à la fonction d'administrateur de catégorie B.;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Sixième Résolution de l'Assemblée Générale

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de HRT REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour JOSHUA TREE LOGISTICS S.A.

D. Peeters / P. Huyghe

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007105728/565/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01076. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

EECF Adria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.946.

In the year two thousand seven, on the twelfth of June,
before us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich,

There appeared:

EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II, L.P, a Guernsey limited partnership constituted and existing under the laws of the Island of Guernsey, with registration number 536 whose registered office is at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA (the Sole Shareholder),

acting in its capacity of sole shareholder of EECF ADRIA S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.946, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on April 7, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial), number 1297 of July 5, 2006, page 62231 (the Company). The articles of incorporation of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on May 8, 2007, not yet published in the Mémorial;

Hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 14 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr Max Mayer, private employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal given, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 12 of the Articles regarding the management of the Company;

2. Renumbering of the Articles after adoption of the first resolution;

3. Change of the nominal value of the shares of the Company from twenty-five euro (EUR 25.-) to one euro (EUR 1.-) and acknowledgement that the share capital of the Company will as consequently be of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each;

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred and nineteen thousand one hundred and forty two euro (EUR 219,142.-) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to two hundred and thirty one thousand six hundred and forty two euro (EUR 231,642.-), by the issue of two hundred and nineteen thousand one hundred and forty two (219,142) new shares (the New Shares) of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

5. Subscription and payment of the New Shares by way of a contribution in cash and allocation of the surplus cash contribution into a share premium account of the Company;

6. Subsequent amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the change of the nominal value of the shares adopted under item 3. and the increase of the share capital adopted under item 4.;

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12 of the Articles regarding the management of the Company and to replace it by the following articles, which shall read as follows:

« **12. Board of managers.**

12.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

12.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 13. Powers of the board of managers.

13.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to sole shareholder or the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

13.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art 14. Procedure.

14.1. The board of managers of the Company shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice which shall in principle be in Luxembourg.

14.2. Written notice of any meeting of the board of managers of the Company shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers of the Company.

14.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

14.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers of the Company by appointing in writing another manager as his proxy.

14.5. The board of managers of the Company can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

14.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

14.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the single manager, and in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 13.2. of these Articles.

Art. 16. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.»

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to renumber the following articles of the Articles as follows:

- Article 13 shall now read as article 17;
- Article 14 shall now read as article 18;
- Article 15 shall now read as article 19;
- Article 16 shall now read as article 20;
- Article 17 shall now read as article 21;

- Article 18 shall now read as article 22;
- Article 19 shall now read as article 23

Any reference to these articles into the Articles should be amended accordingly.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the shares of the Company from twenty-five euro (EUR 25.-) to one euro (EUR 1.-) and acknowledgement that the share capital of the Company will as consequently be of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500.-) shares of one euro (EUR 1.-) each.

The Sole Shareholder further acknowledges that as a result of the above, it is the owner of all the twelve thousand five hundred (12,500.-) shares of one euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and nineteen thousand one hundred and forty-two euro (EUR 219,142.-) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to two hundred and thirty-one thousand six hundred and forty-two euro (EUR 231,642.-), by the issue of the New Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription-payment of the New Shares

The Sole Shareholder records the subscription and the full payment of the New Shares by contribution in cash as follows:

1) The Sole Shareholder, represented as stated here above, hereby declares that it subscribes for one hundred and eighty-six thousand six hundred and sixty-nine (186,669.-) new shares of the Company and fully pays up such shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one million nine hundred and ninety-two thousand one hundred and thirty-five euro (EUR 1,992,135.-). The Sole Shareholder resolves to allocate the surplus of the cash contribution in the amount of one million eight hundred and five thousand four hundred and sixty-six euro (EUR 1,805,466.-) to a share premium account of the Company.

2) ADRIA CO-INVESTMENT LP, a limited partnership organised under the laws of Guernsey, with registered office at Ogier House, St Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WA, registered with the register of Guernsey under number 826, represented by M. Max Mayer prenamed, hereby declares that it subscribes for thirty-two thousand four hundred and seventy-three (32,473) new shares of the Company and fully pays up such shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred and twenty-six thousand nine hundred and seventy-seven euro (EUR 326,977). The Sole Shareholder resolves to allocate the surplus of the cash contribution in the amount of two hundred and ninety-four thousand five hundred and four euro (EUR 294,504) to a share premium account of the Company.

Proof of the full payments of the above mentioned new shares together with the related share premium for a total amount of two million three hundred nineteen thousand one hundred and twelve euro (EUR 2,319,112.-) has been given to the undersigned notary by a blocking certificate dated June 12th, 2007.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at two hundred and thirty-one thousand six hundred and forty-two euro (EUR 231,642.-) divided into two hundred and thirty-one thousand six hundred and forty-two (231,642) shares, each with a par value of one euro (EUR 1.-).»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 26,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juin,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

A Comparu:

EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II, L.P. constituée et organisée selon les lois de l'Île de Guernesey, ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Île de Guernesey et immatriculée au Register of Limited Partnerships de l'Île de Guernesey sous le numéro 536 (l'Associé Unique);

agissant en sa qualité d'associé unique de EECF ADRIA S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.946, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 7 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1297 du 5 juillet 2006, page 62231 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 8 mai 2007, non encore publié au Mémorial;

prend par la présente les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Monsieur Max Mayer, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 12 des Statuts concernant la gestion de la Société;

2. Renumérotation des Statuts après adoption de la première résolution;

3. Modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un euro (EUR 1,-) et constatation que le capital social de la Société sera par conséquent de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent dix-neuf mille cent quarante-deux euros (EUR 219.242,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent trente et un mille six cent quarante-deux euros (EUR 231.642,-), par l'émission de deux cent dix-neuf mille cent quarante-deux (219,142) nouvelles parts sociales de la Société (les Nouvelles Parts Sociales), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

5. Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire et affectation du surplus de l'apport en numéraire au compte de réserve prime d'émission de la Société;

6. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter la modification de la valeur nominale des parts sociales adoptée au point 3. et l'augmentation de capital social adoptée au point 4.

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des Statuts concernant la gérance de la Société et de le remplacer par les articles suivants, qui auront la teneur suivante:

« 12. Conseil de gérance.

12.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société qui fixe les termes de leur mandat. Si plusieurs gérants sont sommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

12.2. Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans motif).

Art 13. Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés de la Société seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

13.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant unique, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 14. Procédure.

14.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans la convocation qui sera en principe au Luxembourg.

14.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance de la Société.

14.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance de la Société en nommant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

14.5. Le conseil de gérance de la Société ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

14.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance de la Société par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

14.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, documentées par courrier ou facsimile.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de tout membre du conseil de gérance de la Société ou, le cas échéant, les signatures conjointes ou signature individuelle de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 13.2. des Statuts.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de renuméroter les articles suivants des Statuts:

- Article 13 se lira désormais article 17;
- Article 14 se lira désormais article 18;
- Article 15 se lira désormais article 19;
- Article 16 se lira désormais article 20;
- Article 17 se lira désormais article 21;
- Article 18 se lira désormais article 22;
- Article 19 se lira désormais article 23;

Toute référence à ces articles dans les Statuts devra être modifiée en conséquence.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un euro (EUR 1,-) et constate que le capital social de la Société sera par conséquent de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'Associé Unique constate par ailleurs qu'en conséquence de ce qui précède, il est le propriétaire des douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune dans le capital social de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent dix-neuf mille cent quarante-deux euros (EUR 219.142,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent trente et un mille six cent quarante-deux euros (EUR 231.642,-) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription - Libération des nouvelles parts sociales

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la manière suivante:

1) L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare par les présentes souscrire à cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-neuf (186.669) nouvelles parts et libère entièrement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total d'un million neuf cent quatre-vingt-douze mille cent trente-cinq euros (EUR 1.992.135,-). L'Associé Unique décide d'affecter l'excédent de l'apport en numéraire d'un montant de un million huit cent cinq mille quatre cent soixante-six euros (EUR 1.805.466,-) à un compte prime d'émission de la Société.

2) ADRIA Co-INVESTMENT LP, un limited partnership organisé selon les lois de Guernesey, avec siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St. Peter Port, GY1 1WA, Guernesey, immatriculé au registre de Guernesey sous le numéro

826, représenté par Monsieur Max Mayer, prénommé, déclare par les présentes souscrire à trente-deux mille quatre cent soixante-treize (32.473) nouvelles parts et libère entièrement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent vingt-six mille neuf cent soixante-dix sept euros (EUR 326.977,-). L'Associé Unique décide d'affecter l'excédent de l'apport en numéraire d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre euros (EUR 294.504,-) à un compte prime d'émission de la Société.

Preuve du paiement intégral des nouvelles parts mentionnées ci-dessus ainsi que les primes d'émission pour un montant total de deux millions trois cent dix-neuf mille cent douze euros (EUR 2.319.112,-) a été documentée au notaire par un certificat de blocage daté du 17 juin 2007.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent trente et un mille six cent quarante-deux euros (EUR 231.642,-) représenté par deux cent trente et un mille six cent quarante-deux (231.642) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 26.400,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007. Relation: LAC/2007/12832. — Reçu 23.191,12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 juin 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007105644/206/290.

(070119923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

GES-TEC S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8133 Bridel, 23, rue Nicolas Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 95.256.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GES-TEC Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007105659/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08993. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

R-Clean Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Helmsange, 64, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 131.185.

STATUTS

L'an deux mille sept, le huit août;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Joao Paulo Ribeiro, employé, né à Clichy (France), le 18 décembre 1974 (No. Matricule 19741218170), demeurant à L-7220 Helmsange, 64, route de Diekirch;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de R-CLEAN PRODUCTS S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Helmsange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente d'articles et produits de la branche du commerce d'hygiène, de nettoyage et de désinfection, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euro (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euro (124,- EUR) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euro (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une traction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euro (1.000,- EUR).

Assemblée générale

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-7220 Helmsange, 64, route de Diekirch.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. P. Ribeiro, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2007, Relation: EAC/2007/9780. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 14 août 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007105648/209/75.

(070120116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Caprion Proteomics Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.173.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of June.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GREAT POINT PARTNERS I, LP, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808,

here represented by Mr Baudouin Mathieu, lawyer, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on June 13th, 2007,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The company is incorporated as a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name CAPRION PROTEOMICS SARL (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any

company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the sole shareholder or with the consent of half of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares in registered form having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any meeting of the board of managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

Art. 10. Representation.

10.1 Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one A manager and one B manager.

10.2 Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of the Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's participation in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

14.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m, provided that such day is a business day in Luxembourg. If such is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Statutory auditor/ Réviseur d'entreprises.

15.1. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

15.2. The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.1 The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

16.2 The general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital. The general meeting of shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and will determine their number,

powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting of shareholders or by law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of managers' meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, GREAT POINT PARTNERS I, LP, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up the five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately 2,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr Adam Dolder, Managing Director, born in Gilroy, CA, on January, 20, 1973, residing at 23, West 73rd Street, Apt 1002, New York 10023, United States of America.
2. The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr Marco Weijermans, Commercial Director, born in 's-Gravenhage, Netherlands, on August 26, 1970 with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.
3. The Company shall have its registered office in 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing parties who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

GREAT POINT PARTNERS I, LP, une société en commandite simple constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville road, suite 400, Wilmington, Delaware 19808,

ici représentée par M. Baudouin Mathieu, avocat, résidant professionnellement au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 13 juin 2007,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination CAPRION PROTEOMICS SARL (La Société). La Société est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. La Société est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la banqueroute ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixée à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représentée par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales par suite du décès d'un tiers doit être approuvée par les associés détenant les trois-quarts (3/4) des droits restants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes ou que le rachat de ses propres actions résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au(x) associé(s) seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant unique ou par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation au conseil de gérance, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par le président du conseil et si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

Art. 10. Représentation.

10.1. Lorsque la société est gérée par un conseil de gérance la Société pourra être engagée vis-à-vis de tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B de la Société.

10.2. Lorsque la Société a un seul gérant, la Société pourra être engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.3. La Société pourra être également engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblées générales des associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

12.3. Dans tout autre cas, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, le cas échéant, le(s) commissaire(s) aux comptes, doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.3. Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.4. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration à tout autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.

13.6. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation du nombre de participation des associés dans la Société exigera le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.**

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Tout associés peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux com du (des) commissaire(s) aux comptes pourront seulement être vérifiés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale des associés réunie pour approuver ces documents.

14.4. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le [troisième lundi] du mois de juin à [10h00] du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée. Le bilan et le compte de pertes et profits devront être par résolutions circulaires ou lors de l'assemblée générale des associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprise.

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

15.3. L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois après la date à été arrêté l'état des comptes;
- (iv) l'assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés, tenant compte des capitaux de la société;
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société;

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. L'assemblée générale des associés devra nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

18.1. La réalisation ou la renonciation aux convocations et communications peuvent être faites par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

Les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le conseil de gérance.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent les conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions d'ordre public de la Loi, à tout accord conclu de temps à autre entre associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Sur ces faits, GREAT POINT PARTNERS I, LP, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à l'intégralité du capital social et libérer les cinq cents (500) parts sociales par versement en numéraire, de sorte que le montant douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 2.500,- Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'entière du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Adam Dolder, Gérant, né à Gilroy, CA, le 20 janvier 1973, résidant au 23, West 73rd Street, Appartement 1002, New York 10023, Etats-Unis d'Amérique.
2. La personne suivante est nommée gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Marco Weijermans, Directeur Commercial, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 26 août 1970, résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: B. Mathieu, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, Relation: LAC/2007/13374. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007105673/211/513.

(070120091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

S 1 International Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 131.188.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den zweiundzwanzigsten August.

Sind vor uns, Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxembourg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Hermann Josef Ernst, handelnd in seiner Eigenschaft, als Bevollmächtigter Direktor der S.O. SAFETY ONE LIMITED, mit Sitz in Agiou Nikolaou, 41-49, Nimeli Court, Egkomi, PC 2408 Nicosia, Zypern

Der Kompartenten, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Für den zukünftigen Allein-Aktionär der Gesellschaft wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung S 1 INTERNATIONAL TRADE S.A. gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, die Herstellung und den Handel von Produkten im Sportbereich (insbesondere Schienbeinschoner für Fußballer und andere Sportarten), sowie alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Herstellung und der Handel von Produkten im Sportbereich und die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 32.000,- (zweiunddreißigtausend Euro) eingeteilt in 320 (dreihundertzwanzig) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 100,- (einhundert Euro).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Position eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder per Telefax abgeben. Fernschreiben und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Im Falle von Stimmgleichheit hat der Vorsitzende die entscheidende Stimme.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitgehensten Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz vom 10. August 1915 und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach Außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Montag des Monats April jeden Jahres um 9.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, rindet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember des selben Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmung

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2008 statt.

Kapitalzeichnung

Alle 320 (dreihundertzwanzig) Aktien wurden von S.O. SAFETY ONE LIMITED, gezeichnet.

So dass alle Aktien wurden in bar und zu 100% eingezahlt wurden, so dass der Betrag von EUR 32.000,- (zweiundreissigtausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie auf die späteren Änderungen erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 2.400,- EUR.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Komparenten, handelnd wie erwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf drei festgelegt. Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des fünften Geschäftsjahres (2013) befindet, werden ernannt:

- a.) Herr Hermann Ernst, Wirtschaftsberater, wohnhaft in D-66663 Merzig, Klosterstrasse 2
- b.) Herr Harald Scheffer, Unternehmer, wohnhaft in D-66663 Merzig, St. Georg Strasse 30
- c.) Herr Bernhard Ferring, Expert Comptable Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in D-66822 Lebach, Römerstrasse 56

Der unter a.) bezeichnete Verwaltungsrat Hermann Ernst übernimmt die Stellung des Vorsitzenden des Verwaltungsrates

Der unter b.) bezeichnete Verwaltungsrat Harald Scheffer übernimmt die Stellung des stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates. Die Gesellschaft wird durch die jeweilige Unterschrift von Herrn Harald Scheffer allein oder zusammen mit Herrn Hermann Ernst beide vorbenannt, rechtskräftig verpflichtet.

Zweiter Beschluss

Zum Kommissar bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet, wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ATC STEUERBERATUNG GmbH, mit Sitz in 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxemburg (HR Luxemburg N ° B 114.635)

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in 1e, route du Vin, L-5445 Schengen/Luxembourg.

Vierter Beschluss

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, einem oder mehreren seiner Mitglieder die tägliche Geschäftsführung zu übertragen. Die tägliche Geschäftsführung wird von Herrn Harald Scheffer wahrgenommen.

Der amtierende Notar bestätigt hiermit, dass auf Wunsch der Komparenten vorliegende Urkunde in Deutsch gehalten ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung, und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorstehenden Textes:

In the year two thousand and seven, on the twenty second day of August.

Before me, Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mr Hermann Josef Ernst, acting in his capacity of Director of the S.O. SAFETY ONE LIMITED, having its registered office in Agiou Nikolaou, 41-49, Nimeli Court, Egkomi, PC 2408 Nicosia, Cyprus.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company as follows:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of S 1 INTERNATIONAL TRADE S.A.

Art. 2. The registered office is established in the municipality of Schengen.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are the production and the trade with products in the area of sport (particullary shin guard systems for footballers and other types of team sport) and all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow, grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) divided into 320 (three hundred twenty) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter or telefax confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Monday of the month of April at 9.00 a.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of the each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

All the 320 (three hundred twenty) shares have been subscribed by S.O. SAFETY ONE LIMITED, so that all the shares have been paid up to 100% in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 2,400.- EUR.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the 5th business year (2013):

- a.) Mr Hermann Ernst, economic consultant, residing in D-66663 Merzig, Klosterstrasse 2
- b.) Mr Harald Scheffer, Independent, residing in D-66663 Merzig, St. Georg Strasse 30
- c.) Mr Bernhard Ferring, Chartered Accountant, residing in D-66822 Lebach, Römerstrasse 56

The person elected under point a.) Hermann Ernst is established as chairman of the board.

The person elected under point b.) Harald Scheffer is established as vice chairman of the board.

The company will be represented legally by individual signing power of Mr Harald Scheffer prenamed, and/or Mr Hermann Ernst prenamed together with Harald Scheffer prenamed.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

The limited company ATC STEUERBERATUNG GmbH, having its registered office at 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, (RCS Luxembourg No. B 114.635.)

Third resolution

The company's registered office is located at 1E, route du Vin, L-5445 Schengen/Luxembourg.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in German followed by a English version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the German text, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

Gezeichnet: H. J. Ernst, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, LAC/2007/23951. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 5. September 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007105658/206/318.

(070120121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

RM Design & Trading, Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Apollo Communications.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux.

R.C.S. Luxembourg B 91.805.

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 septembre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007105653/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 31 août 2007, réf. DSO-CH00244. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070120418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

STW Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.172.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le sept août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Orner Collard, administrateur de sociétés, né à Harsin (Belgique), le 1^{er} mars 1935, demeurant à L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital****Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de STW IMMO S.A.**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous les biens meubles et immeubles.

En outre, la société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.**Capital - Actions****Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- €) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.**Art. 6.** Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la cosignature de l'administrateur délégué.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures. L'assemblée générale annuelle

doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

La comparante pré qualifiée, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Orner Collard, cent actions | 100 |
| Total: cent actions | 100 |

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de un quart, soit huit mille euros (8.000,- €) somme qui se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.600,- euros.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs et du commissaire au compte sont fixé à un.

2) Est appelée aux fonctions d'administrateur:

Madame Ludivine Hanssen, née à Verviers, le 30 septembre 1977, demeurant à B-4500 Tihange, 5, rue de La Neuville

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, Madame Michèle Houyoux, administrateur de société, née à Waha (Belgique), le 24 juillet 1939, demeurant à L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2013.

5) Le siège social est fixé à L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique avec la cosignature obligatoire de Madame Ludivine Hanssen.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Collard, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 9 août 2007. WIL/2007/679. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 août 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007105637/2724/186.

(070120079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pfeifer Sogequip Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Schifflange-Foetz.

R.C.S. Luxembourg B 15.944.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 31. Juli 2007

Beschluss zum Tagesordnungspunkt 1

Herr Gottfried Haimo Weber wird mit Wirkung ab dem 1. August 2007 zum zusätzlichen Geschäftsführer ernannt.

Herr Weber wird uneingeschränkte Einzelbefugnis erteilt. Ausgenommen von dieser Regelung sind die nachfolgend aufgelisteten Geschäfte:

1. Gründung, Erwerb und Veräußerung anderer Unternehmen und/oder Beteiligungen an solchen;

2. Abschluß, Aufhebung und Änderung von Unternehmensverträgen (z.B. Betriebspacht- oder Betriebsüberlassungsverträgen, Gewinnabführungs- oder Beherrschungsverträgen) sowie sonstigen wesentlichen Kooperationsverträgen, insbesondere soweit hierdurch wesentliche Veränderungen der Unternehmensstruktur zu erwarten sind;

3. Veräußerung des Gesellschaftsvermögens als Ganzes oder zu einem wesentlichen Teil, sowie Aufnahme neuer Geschäftszweige, Änderungen des bisherigen Produktions- und Leistungsprogramms der Gesellschaft soweit hierdurch eine Veränderung der Unternehmensstruktur zu erwarten ist, einschließlich der Errichtung und Auflösung von Zweigniederlassungen;

4. Erwerb, Belastung und Veräußerung von Grundstücken, grundstücksgleichen Rechten oder Rechten an Grundstücken, sowie die Errichtung und wesentliche Veränderung von Gebäuden;

5. Abschluß, Änderung und Beendigung von Verträgen der Gesellschaft mit Gesellschaftern und deren Angehörigen oder mit Gesellschaften, an denen Gesellschafter oder deren Angehörige mittelbar oder unmittelbar beteiligt sind;

6. Abschluß, Änderung und Beendigung von Verträgen über die Vergabe oder den Erwerb von Lizenzen, Patenten und/oder sonstigen Schutzrechten;

7. Erteilung von Generalvollmachten, Prokuren und Handlungsvollmachten;

8. Übernahme von Bürgschaften, Mithaftungen und Patronatserklärungen sowie die Annahme von Wechseln;

9. Aufnahme von Krediten jeder Art sowie die Gewährung von Darlehen und sonstigen Krediten; sowie die Kreditgewährung an Kunden bei fehlender Sicherheit, bei vorhandener Sicherheit die Einräumung eines Kredites über einen Dreimonatsumsatz hinaus;

10. Erwerb, Belastung und Veräußerung von Finanzanlagen jeder Art;

11. Abschluß, Änderung oder Beendigung von Miet-, Leasing- und Pachtverträgen über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte oder sonstige Gegenstände des betrieblichen Gebrauchs (Gegenstände des Anlagevermögens bzw. Betriebsmittel) mit einer jährlichen Miet-, Leasing- oder Pachtzinsbelastung von im Einzelfall mehr als EUR 25.000,00 bzw. von insgesamt mehr als EUR 50.000,00 im Jahr;

12. Gewährung von Beteiligungen an Umsätzen und Ergebnissen der Gesellschaft in jeglicher Form, mit Ausnahme von branchenüblicher Provision für Mitarbeiter und Vertriebsmittler, soweit diese EUR 5.000,00 im Einzelfall und EUR 12.500,00 pro Jahr nicht übersteigen;

13. Abschluß, Änderung oder Beendigung von Verträgen mit Angestellten oder sonstigen Mitarbeitern der Gesellschaft, sofern diese ein Jahreseinkommen von EUR 50.000,00 übersteigen;

14. Maßnahmen der betrieblichen Alters- und Hinterbliebenenversorgung (z.B. Erteilung von Pensionszusagen, Errichtung einer Unterstützungskasse, Abschluß von Direktversicherungen) und die Änderung solcher Maßnahmen;

15. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour la société

Unterschriften

Référence de publication: 2007104511/592/50.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08942. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Repc 30 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.330.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 14 août 2007 que:

1)

a. Madame Samia Rabia, Avocat à la Cour, née à Longwy (France), le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

b. Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, directeur, demeurant 20C, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et

c. Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes clos au 31 décembre 2007.

2) Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né à Beyrouth (Liban) le 29 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes clos au 31 décembre 2007.

3) Monsieur Derek McDonald, banquier, né à Paisley (Ecosse) le 9 août 1967, demeurant à 8 Glen Sannox Grove, Craigmarnloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes clos au 31 décembre 2007.

4) La société ERNST & YOUNG S.A., établie à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall a vu son mandat confirmé et a été reconduite dans son mandat de réviseur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104529/280/31.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.